



# Fédération **A**utonome de la Fonction Publique

## CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE AVEC OLIVIER DUSSOPT LA **FA-FP** RÉITÈRE SES DEMANDES ET EXIGE DES RÉPONSES CLAIRES ET IMMÉDIATES

La **FA-FP** a participé ce matin à une conférence téléphonique avec Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, afin d'apporter au Gouvernement des éléments concernant la situation des agents de la Fonction publique en cette situation de crise sanitaire.

La **FA-FP** a souhaité obtenir des réponses à ses questions déjà posées et communiquées par mail, et en particulier :

- La position du gouvernement sur les congés payés, nous lui avons fait parvenir un arrêt de la cour administrative de Versailles à ce sujet
- La clarification du droit de retrait, en particulier au regard de la dernière note de Direction Général Administration et de la Fonction Publique – DGAFP à ce sujet
- Quid des agents bloqués à l'étranger, quelle situation administrative pour ces agents ?
- Nous souhaitons toujours un éclaircissement des missions essentielles à la continuité des services publics
- Où en sommes-nous de l'extension à d'autres catégories de personnels du bénéfice de la garde d'enfants en particulier pour les Sapeurs-Pompiers Professionnelles, Policiers nationaux et municipaux, soignants des EHPAD territoriaux, y compris dans les territoires marins.

La **FA-FP** a de nouveau insisté pour que soit assurée la fourniture aux agents maintenus sur des fonctions essentielles, d'équipements de protection individuelle, masques, lunettes, gel hydro alcoolique, etc. et a interrogé le gouvernement sur les conditions de distribution et le délai de mise en place de cette distribution aux Policiers nationaux et municipaux, Sapeurs-pompiers, services techniques et administratifs en métropole et outre-mer.

La **FA-FP** a rappelé sa demande, restée sans réponse, d'extension de la reconnaissance de maladie professionnelle ou d'accident de service aux Policiers nationaux et municipaux, personnels travaillant dans les hôpitaux autre que les soignants et personnels d'EPHAD toute catégorie d'emploi confondu, et aux sapeurs-pompiers.

Suite à l'intervention du Président de la République à MULHOUSE qui a annoncé l'attribution d'une prime exceptionnelle, la **FA-FP** a sollicité le gouvernement afin d'obtenir un éclaircissement sur les conditions de son attribution et son montant. La

### **FA-FP**

96 rue Blanche  
75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

Courriel : [contact@fa-fp.org](mailto:contact@fa-fp.org)

Site internet : <http://www.fa-fp.org>

**A la FA un autre syndicalisme est possible !**



**FA-FP** a rappelé que la réponse à cette question ne pouvait être faite par le RIFSEEP puisque tous les agents n'y sont pas éligibles.

Au regard de l'Ordonnance n° 2020-386 du 1er avril 2020 du ministère du travail adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle, nous avons alerté le gouvernement afin de connaître les conditions d'application dans la Fonction publique

Enfin, dernier point relevé par la **FA-FP**, la nécessité de dialogue social avec les organisations syndicales avant tout envoi de notes établies pour la DGAFP.

A toutes ces questions, Olivier DUSSOPT, a apporté les éclairages suivants :

- Un décret pour la prise en charge des frais de repas pour les agents dont la présence sur site est nécessaire est en cours de finalisation.
- Une ordonnance permettant la dématérialisation des réunions de dialogue social et instance paritaire doit être diffusée d'ici peu.
- Un conseil Commun va être programmé avant l'été.
- Les EPI : En cours de déploiement suite à la première livraison de cette semaine, en attente de la 2<sup>ème</sup> livraison pour continuer ministère par ministère
- Les reformes en cours sont suspendues et en aucun cas retirées.
- Un agenda social reformaté sera communiqué très prochainement.
- La situation des contractuels en fin de contrat : des instructions ont été données à l'État et des recommandations pour la Territoriale pour la sécurisation de la situation administrative des agents.
- Un rappel de droit : Les ASA ne génèrent pas de RTT mais des CA, quant au télétravail il génère RTT et CA.
- Grâce au décret à paraître actuellement en CE, des réponses et une clarification du télétravail seront disponibles.
- La mise en place des instances dématérialisées va permettre la tenue des CAP mais en tout état de cause, les avancements pourront se faire de manière rétroactive si l'agent remplit les conditions avant la mise en place de la CAP.
- Un projet de décret est prévu pour l'organisation des concours FPE, pour la territoriale, les dates de concours ont été recalées.
- La possibilité d'accueil des enfants des personnels dont la présence sur site est nécessaire est en cours de déploiement par l'éducation nationale, un point sera fait semaine prochaine.

- Les agents bloqués à l'étranger seront placés en ASA dès qu'ils auront épuisé les congés posés pour se rendre à l'étranger.
- Le déplaçonnement des CET est en cours d'arbitrage.
- La prime annoncée par le Président de la République est en cours d'arbitrage, ministère par ministère, nous aurons des informations d'ici la fin de la semaine.
- Les apprentis doivent être placés en ASA, télétravail ou en formation à distance par les CFA
- Les titularisations doivent être effectuées aux dates prévues, sauf si une formation est nécessaire. Dans ce cas précis, un travail sur les prérequis est en cours d'élaboration.
- Aucune réponse quant à notre demande concernant la maladie professionnelle et l'imputabilité au service.
- Les congés et ASA : un arbitrage est en cours concernant l'application à la FP des conditions du secteur privé, mais la règle est la note éditée en ce sens par la DGAFP

Contact presse : Pascal KESSLER  
Président de la **FA-FP**  
Tel : 06.81.01.38.51